

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 9 décembre 2004**

Présents

Exécutif	M. Marc MICHELA	maire
	Mme Marie-Rose CHARVOZ	adjointe
	M. Michel PERILLAT	adjoint
Bureau du Conseil	M. Etienne MURISIER	président
	M. Florio TOGNI	secrétaire
Conseil Municipal	Mmes Marlène FAVRE, Myrna LACHENAL, Laurette MENETREY-FONJALLAZ, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER MM. Alain CORTHAY, André FAVRE, François MEGEVAND, Olivier MENETREY, Bernard FIGUET, Léon PILLER, Pierre PRICAT	
Personnel communal	M. Michel VAZQUEZ	secrétaire
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	Mme Lesley CHERUBINI	vice-présidente

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2004
2. Communications du Maire
3. Projet de délibération :
 - **18/2004** : OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MEINIER À L'INTÉGRATION D'UN CONGÉLATEUR COMMUNAL DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ABATTOIR
4. Rapports des commissions
5. Divers :
 - Demandes de naturalisation genevoise ;
 - Autres divers.

Le Président ouvre la séance à 19h00.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2004

Le procès-verbal est approuvé sans remarques.

2) Communications du Maire

- a) **Demandes de naturalisation genevoise** : Des demandes sont parvenues après l'établissement de l'ordre du jour. Le Maire demande de les rajouter à l'ordre du jour malgré tout, pour éviter de les reporter inutilement. Aucun membre du Conseil ne s'y oppose.
- b) **Degré de sensibilité au bruit** : Le département ad hoc nous a fait parvenir le découpage des zones de sensibilité au bruit pour la Commune. Le village même de Meinier est en degré II, y compris la zone au centre du village qui est en cours de modification des limites de zones (« triangle ») alors qu'elle devait initialement être en degré III. Le reste de la commune est en degré III.
- c) **Médailles pour chiens** : La délibération aurait dû être prise avant pour que le Conseil d'Etat l'approuve avant le 30 novembre 2004. Le vote n'étant intervenu que le 11 novembre, le délai de recours relatif à cette délibération court jusqu'au 20 décembre ; en comptant l'approbation du Conseil d'Etat nous n'aurions pu vendre les médailles qu'à partir de février 2005 au nouveau prix, ce qui aurait créé une inégalité de traitement non souhaitable au sein de la population. Par conséquent, nous n'incluerons les centimes additionnels communaux pour les médailles pour chiens qu'à partir du 1^{er} décembre 2005.
- d) **Pompiers** : Le nouveau concept de la sécurité civile est entré en vigueur au 1^{er} décembre 2004, et consiste en un rapprochement des communes. La répartition des tâches entre le SIS ainsi que les compagnies de sapeurs-pompiers de Gy, Jussy et Meinier est légèrement différente, notamment au niveau des modes d'alarme et d'intervention des compagnies.
- e) **Unireso** : Marie-Rose Charvoz rappelle que les horaires changent dès ce dimanche 12 décembre 2004, avec une fréquence accrue et un itinéraire plus complet. Les tarifs évoluent aussi et sont particulièrement intéressants pour les zones de campagne. La numérotation de la ligne Noctambus change également.
Le Maire rajoute que les abonnements Unireso mensuels seront disponibles à la mairie dans quelques semaines. Une information plus précise parviendra à la population dès que la date de mise à disposition sera arrêtée.
- f) **Petite enfance** : L'enquête y relative est en cours, un questionnaire ayant été envoyé aux parents d'enfants en âge pré-scolaire, commente Marie-Rose Charvoz. 50% de ces derniers ont retourné leurs réponses à Meinier, la participation pour les autres communes variant entre 29 et 36%. D'autre part, une pétition pour la création d'une crèche intercommunale dans la région a été lancée par une association de parents et a recueilli 1'675 signatures entre juin et septembre.
Concernant la Campagne Berthet, le Maire rajoute que l'autorisation de rénover n'a toujours pas été accordée.

- g) **Groupe pluridisciplinaire** : Après les deux dernières séances prévues au planning et en prélude de la séance du Conseil de février ou mars, une information détaillée sera transmise à tous quant au projet de centre du village sur lequel ce Groupe travaille. Dans les grandes lignes, le programme du lieu intergénérationnel pourrait intégrer des logements familiaux de différentes tailles, des chambres protégées (type EMS), un espace santé - avec des bureaux pour les médecins, dont l'ampleur sera d'ailleurs à rediscuter : il faudra définir s'il s'agirait d'un espace santé spécifique au lieu, ou plutôt dédié à la commune voire la région. Un espace bibliothèque ainsi que des locaux pour le matériel technique sont également envisagés, une crèche intercommunale – l'option des 60 places d'accueil a été retenue, un garage souterrain, un espace restauration, etc. Toutes ces idées seront regroupées et définies plus précisément pour l'établissement d'un cahier des charges, avant le démarrage du concours d'architecture qui en découlera.
- Florio Togni profite de la discussion sur ce projet pour demander qu'un point de situation général soit effectué lors d'une réunion spécifique, pour informer tous les membres du Conseil en détail sur l'état d'avancement des projets dans la commune, car il a l'impression que de nombreux projets sont en cours sans que l'on sache comment ils évoluent. Le Maire répond que les informations données sont les plus nombreuses et transparentes possibles, et concernant le groupe pluridisciplinaire plus particulièrement, son but est justement de faire le travail de fonds - avec les deux représentants du Conseil municipal, aboutissant à l'information détaillée citée précédemment, au début de l'année prochaine en principe.
 - Alain Corthay rejoint un peu Florio Togni en rajoutant qu'il souhaite que l'Exécutif fournisse une feuille de route pour les 18 prochains mois - même si l'on sait que les délais sont très souvent dépassés pour des raisons parfois indépendantes de notre volonté, afin d'avoir une vision globale plus claire sur les affaires en cours tels que l'autorisation Rouelbeau, le centre du village, l'achat éventuel de la maison Chavaz, etc.
 - Marie-Rose Charvoz propose, pour abonder dans le sens d'une information plus large aux conseillers, que la totalité du Conseil – par groupes – aille visiter des crèches afin d'avoir un aperçu plus précis de ce que cela implique et d'amener une dimension plus concrète aux projets en cours d'élaboration. Le Maire estime que l'idée est bonne mais que la dispersion risque de nuire fortement à l'efficacité par rapport à un groupe ou une commission ayant en son sein des représentants de chaque domaine ; d'autre part, les délais risquent de grandement s'allonger si chacun commence à donner son avis sur tout.
- h) **Indemnités 2004 des conseillers** : Elles sont à disposition contre signature à la fin de la séance.

3) **Projet de délibération**

- **18/2004** : OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MEINIER À L'INTÉGRATION D'UN CONGÉLATEUR COMMUNAL DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ABATTOIR

Le Maire explique les raisons et la nécessité de cette délibération. Michel Périllat donne quelques précisions à l'aide de plans techniques. Lors de l'évaluation du projet, l'architecte de la Société de bétail n'a pas inclus les cloisons à l'intérieur du congélateur, « détail » qui n'a été constaté que ces jours-ci, ce qui va engendrer un surcoût de CHF 35 à 40'000.-, rajoute le Maire. Il vaudrait donc mieux voter un montant de CHF 250'000.- au lieu des CHF 200'000.- initiaux.

Au vu du fonctionnement prévu de l'abattoir, notamment le passage des déchets carnés par l'arrière du bâtiment, à la vue directe des habitants de l'immeuble attenant, le Président demande instamment qu'une haie soit mise en place pour masquer ce futur va-et-vient.

Pierre Pricat se demande pourquoi cette délibération prévoit de porter cette dépense à l'actif du patrimoine administratif au lieu du patrimoine financier. Il est décidé de rajouter la mention permettant de le passer ultérieurement au patrimoine financier si nécessaire.

Le Président lit la délibération - légèrement modifiée.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

4) Rapports des commissions

Afin de libérer François Mégevand qui doit quitter le Conseil plus rapidement, le Président a interverti le point **5) Divers** avec le point **4) Rapports des commissions**.

a) Information, Réclamations & Votations - IRV

François Mégevand rappelle qu'il faudra donner les articles à insérer pour le prochain bulletin communal de printemps à mi-février 2005 au plus tard, pour permettre d'effectuer un travail de qualité.

b) Gestion des Bâtiments - GEBA

En l'absence de Lesley Cherubini, François Mégevand informe que la rampe d'éclairage a été posée à la salle polyvalente, ainsi que les fenêtres dans le local de pétanque.

Alain Corthay se demande si la commune profite de l'amenée du gaz pour envisager de chauffer l'immeuble du chemin du Stade au gaz, ainsi que la Rampe et/ou d'autres bâtiments communaux. Il semblerait qu'une partie des amorces soient déjà effectuée au chemin du Stade précise Michel Périllat, ainsi que dans d'autres rues, formant une véritable colonne vertébrale. Pour le surplus, cette proposition sera étudiée. À Essert, si le gaz intéresse les habitants, André Favre se demande qui devrait payer la fouille. Le Maire pense que logiquement, la commune participerait à ces frais.

Michel Périllat complète l'information de cette commission en annonçant que l'installation du gaz est terminée dans le bâtiment de la route de Gy 19 (ancien Gîte des aînés), et que les fenêtres ont été posées à l'école dans le local de poterie.

c) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans) - PEEJ

Florio Togni: Rien à signaler.

d) Aménagement - AME

Alain Corthay rapporte que le PDC est en phase finale ; Pascal Tanari a prévu deux mois de travail pour le réécrire complètement en fonction des remarques qui ont été formulées, et une dernière séance aura lieu pour parler du Plan directeur piétonnier. Une présentation suivra en prélude d'une séance du Conseil, et permettra de mettre sur pied la présentation destinée à la population, avant l'été si tout va bien.

e) Agriculture, Routes & Assainissement - ARA

Une séance conjointe a réuni la commission EEV et ARA pour rediscuter de l'aménagement des routes et trottoirs en fonction de l'avancement des travaux dans le village, selon Olivier Ménétreay. Décisions suivront.

f) Sport, Culture & Loisirs - SCL

RAS, si ce n'est qu'André Favre passe la parole à celui qui souhaite commenter la manifestation de préparation de la course de l'Escalade ayant eu lieu à Meinier.

Le Président annonce que tout s'est bien passé malgré la forte bise, 1'200 concurrents s'étant déplacés pour cette course d'entraînement. Pierre Pricat rétorque qu'il y a quand même eu un problème concernant le restaurant de la Tour, dont le parking était saturé par des visiteurs. Il faut absolument en tenir compte la prochaine fois ; il aurait en effet été facile de poster un pompier ou une personne qui indique où se parquer, afin de permettre aux clients du restaurant de le fréquenter plus ou moins normalement. Le Président admet que cet aspect a été omis et en tiendra compte pour la prochaine édition. Le problème a également été évoqué au sein de l'Exécutif rajoute le Maire, et une information sera insérée dans le prochain tous ménages « Meinier infos » pour rappeler aux meinites de respecter les parkings privés.

g) Finances - FIN

Une séance de travail sera mise sur pied prochainement avec le comptable pour effectuer un travail de synthèse permettant de présenter une vision globale de l'évolution du budget, indique Pierre Pricat.

h) Action Sociale & Aide au Développement - ASAD

Le repas de l'Escalade des aînés a eu lieu ce jour et a connu un beau succès. Ces derniers remercient la commune pour sa participation.

Un couple d'aînés propose d'accueillir chez eux, dans un local disponible, les personnes qui seront seules entre Noël et Nouvel an. Une information plus précise sera transmise aux aînés en temps utile.

i) Environnement & Espaces Verts - EEV

Le projet du cimetière va être présenté au Conseil dans le courant du 1^{er} trimestre 2005, annonce le Président.

Les décors de Noël sont en train d'être installés, dont la fontaine d'Essert.

Florio Togni remarque qu'il y a un nombre croissant de cartons posés à même le sol autour des containers des déchetteries. Marie-Rose Charvoz confirme et déplore cet état de fait. Les panneaux didactiques sont arrivés et seront posés prochainement, ce qui devrait améliorer la situation.

5) Divers

a) Demandes de naturalisation genevoise : Le Président proclame le huis clos.

Le Conseil délibère et prévise favorablement à la première demande par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Conseil délibère ensuite et prévise favorablement à la deuxième demande par 12 voix pour et 1 abstention.

Ces décisions seront communiquées aux personnes concernées et au département ad hoc.

b) **Bulletin communal** : Florio Togni remercie ceux qui ont mis en place le bulletin d'automne 2004, qui est très intéressant. Il regrette toutefois que la mise en page soit parfois mal adaptée à une lecture aisée des informations. D'autre part, certains textes sont excessivement longs et mériteraient peut-être de se trouver dans une édition spéciale ou un petit fascicule dédié à ce sujet (Trois Nants par exemple). Myrna Lachenal pense qu'il serait utile d'y rajouter quelques informations pratiques sur la petite enfance. François Mégevand, président de la commission correspondante, en prend note pour la prochaine édition.

c) **Autres divers** :

- Léon Piller demande si les piquets pour les jardins communaux ont été commandés. Marie-Rose Charvoz précise que ces piquets serviront à mieux délimiter les terrains ; la commande n'a pas encore pu être passée.
- Le Maire suggère que ces petits détails soient réglés hors du Conseil, pour permettre d'avoir du temps pour des sujets d'intérêt général.
- Bernard Piguet demande si des contrôles sont effectués – notamment sur la route de Covéry – concernant la taille des haies. Marie-Rose Charvoz répond que les ASM (agents de sécurité municipaux) ont été avisés et sont déjà passés deux fois pour le signaler.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h50.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 20 janvier 2005 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

Florio Togni

Etienne Murisier

Annexe : délibération votée



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 9 décembre 2004 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 18/2004

OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MEINIER À L'INTÉGRATION D'UN CONGÉLATEUR COMMUNAL DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ABATTOIR

Vu l'intérêt pour la commune de maintenir et d'augmenter la capacité d'un congélateur communal pour répondre aux besoins actuels et futurs, en procédant à des locations,

vu l'autorisation de construire DD 98958-1 déposée par la Caisse d'assurance mutuelle contre les pertes de bétail à Meinier, propriétaire des parcelles N° 1251 et 1252 feuille 8 de Meinier, relative à la transformation et à l'agrandissement de l'abattoir et du congélateur communal, sis sur ladite parcelle,

vu les différentes offres des fournisseurs appelés à soumissionner, transmises à la Caisse d'assurance mutuelle contre les pertes de bétail à Meinier,

vu le projet de convention entre la commune de Meinier et la Caisse d'assurance mutuelle contre les pertes de bétail à Meinier,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 13 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 250'000.- représentant la participation de la commune à la réfection du bâtiment dont elle est propriétaire et à l'installation d'un congélateur communal dans le cadre de l'agrandissement de l'abattoir ;
2. De comptabiliser la dépense prévue au point N° 1 ci-dessus dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif, tout en prévoyant si nécessaire de la passer dans le patrimoine financier ultérieurement ;
3. D'amortir la dépense nette totale en 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 78.331.01 de 2006 à 2015.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **17 janvier 2005.**

Meinier, le 17 décembre 2004